

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Fûts vides de produits toxiques

|             |         |
|-------------|---------|
| Code Eural  | 150110* |
| Code déchet | 018005  |

### DESCRIPTION

Fûts vides de produits toxiques, produits causant des nuisances olfactives fortes (amines, amides, acrylates, mercaptans), produits fortement oxydants et réactifs, produits très acides (pH 0-2), produits lacrymogènes.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Conditions générales :

- Pas de fûts avec des restes.
- Pas de récipients sous pression (tels que bouteilles de gaz).
- La contenance du fût est min. 50 litres.

#### Conditions d'emballage :

- Les dimensions maximales des fûts sont 0,95 m de hauteur et 0,65 m de diamètre.
- L'épaisseur maximale du métal est 0,5 cm.